

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 83 (1992)

Heft: 22

Artikel: Deuxième rapport annuel de l'UCS relatif au programme "Energie 2000" : période allant du 1er août 1991 au 30 juin 1992

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-902899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deuxième rapport annuel de l'UCS relatif au programme «Energie 2000»

Période allant du 1^{er} août 1991 au 30 juin 1992

En février 1991, l'Union des Centrales Suisses d'Electricité (UCS) a décidé de soutenir le programme «Energie 2000» en y collaborant de manière active et constructive. La prise de position intitulée «Contribution de l'économie électrique en vue d'atteindre un consensus dans le domaine de l'énergie» qu'elle avait alors présentée à propos des «Mesures possibles de l'économie électrique» du DFTCE, n'a rien perdu de son actualité et reste valable.

L'article ci-après résume d'une part les activités du groupe chargé par l'UCS d'accompagner le programme «Energie 2000» et d'autre part, les résultats d'une enquête réalisée par l'UCS auprès de ses membres.

Le rapport annuel détaillé de l'UCS dans le cadre du programme «Energie 2000», en langue française, peut être commandé auprès du secrétariat de l'UCS, Bahnhofplatz 3, 8023 Zurich.

Der ausführliche Jahresbericht des VSE zum Aktionsprogramm «Energie 2000» ist beim Verbandssekretariat, Bahnhofplatz 3, 8023 Zürich, erhältlich.

A la suite de la première séance du groupe d'accompagnement «Energie 2000» le 4 juillet 1991, séance au cours de laquelle ont été présentés le programme et les présidents des groupes d'action, l'UCS a mis sur pied sa propre organisation d'accompagnement «Energie 2000», qui regroupe 44 collaboratrices et collaborateurs de l'économie électrique.

La présentation porte d'abord sur les travaux réalisés par l'UCS, ce qui permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble. Les actions entamées ou réalisées dans le cadre du programme «Energie 2000» par des entreprises membres de l'UCS durant la période allant du 1^{er} août 1991 au 30 juin 1992 ont elles aussi été résumées.

Groupe d'action «Electricité»:

Groupe de travail de l'UCS «Stabilisation de la consommation d'électricité»

Le président du groupe de travail UCS «Stabilisation de la consommation d'électricité» fait partie du noyau (innerer Kreis) du groupe d'action fédéral «Electricité», ce qui permet de valoriser le vaste savoir-faire de l'économie électrique concernant l'utilisation de l'électricité. L'UCS considère qu'elle peut collaborer ici tout particulièrement en

- incitant les entreprises membres de l'UCS à réaliser elles-mêmes des actions ou tout au moins à les financer en partie;
- coordonnant les actions avec le groupe d'action «Electricité»;
- encourageant les activités en matière de conseils.

Durant la période en question, le groupe d'action a eu pour principale tâche l'élaboration d'une stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé par

«Energie 2000» qui est de freiner l'augmentation de la consommation d'électricité.

Activités d'entreprises membres de l'UCS dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'électricité

Les principaux résultats de l'enquête réalisée auprès des entreprises membres de l'UCS sur l'utilisation rationnelle de l'électricité sont résumés ci-après:

Activités «conseils»:

Environ 50 entreprises électriques disposent d'un service de conseil professionnel. Leurs conseils portent sur les domaines suivants: ménages, chauf-

«Notre programme d'action a sa raison d'être: nous consommons beaucoup – voire trop – d'énergie, nous avons un problème de CO₂ et risquons d'avoir à moyen terme un problème d'approvisionnement en électricité.»

Le conseiller fédéral Adolf Ogi, le 17 septembre 1992 à Olten (traduction libre)

fage électrique/pompes à chaleur et industrie/artisanat/services. Quelque 28 000 consultations ont eu lieu en 1991 en Suisse. Vingt-cinq services de conseil utilisent la nouvelle banque suisse de données sur les appareils électriques, grâce à laquelle près de 1700 conseils ont pu être proposés.

Manifestations d'information:

Deux cent soixante manifestations (journées de discussion, journées «portes ouvertes», visites d'installations, manifestations scolaires, concours et autres) ont accueilli au total environ 46 000 visiteurs. Le «réparateur de casseroles» a réparé les casseroles de quelque 5000 personnes.

Cours:

Quatre-vingt-six cours ayant eu pour thèmes: Economiser l'électricité de manière générale, Economiser l'électricité en cuisant, Eclairage économe, Utilisation rationnelle de l'électricité et autres ont accueilli au total quelque 2000 participants.

Expositions:

Dans l'ensemble, 250 000 personnes ont visité les 57 expositions des entreprises électriques consacrées aux thèmes: Economiser l'énergie, Economiser l'électricité en cuisant, Economiser l'électricité en lavant et séchant le

«Nous avons fixé des objectifs clairs. Ces objectifs forment un tout. Ils ne sont pas un magasin à libre service où chacun choisit ce qui lui plaît. Les objectifs sont valables pour tous.»

Le conseiller fédéral Adolf Ogi, le 17 septembre 1992 à Olten (traduction libre)

linge, Economiser l'électricité grâce à la domotique, Utilisation de lampes à économie d'énergie et enfin Elektro-Experimenta. Les entreprises électriques ont aussi informé de ces thèmes lors de diverses expositions régionales.

Actions supplémentaires:

- Les NOK financent un poste de professeur pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (prof. D. Spreng) à l'EPF de Zurich.
- L'entreprise électrique d'Arbon offre des conseils sur l'énergie à ses cinq principaux consommateurs industriels.
- Les FMB installent un réglage électronique de l'éclairage public afin de diminuer l'intensité de

l'éclairage durant les heures de la nuit à faible trafic routier.

- Diverses entreprises électriques utilisent les rejets de chaleur de transformateurs afin de chauffer un bâtiment à l'aide d'une pompe à chaleur.
- Les Entreprises Electriques Fribourgeoises EEF ont réalisé un film vidéo présentant des projets concrétisés dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'électricité.

**Groupe d'action
«Energies renouvelables»**

**Groupe de travail de l'UCS
«Energies renouvelables»**

Le président du groupe de travail «Energies renouvelables» fait partie du noyau du groupe d'action «Energies renouvelables», qui peut ainsi profiter des vastes connaissances de l'économie électrique sur les nouvelles énergies renouvelables. La principale tâche a porté sur l'élaboration d'un programme de réalisation largement soutenu pour les nouvelles énergies renouvelables.

L'UCS considère qu'elle peut ici citer tout particulièrement ses entreprises membres à installer et soutenir des installations pilotes et de démonstration, ainsi que coordonner les projets de la branche avec le groupe d'action «Energies renouvelables».

Le programme de réalisation vise plus particulièrement à utiliser

- l'énergie solaire (collecteurs, photovoltaïque, utilisation passive)
- la chaleur environnante (pompes à chaleur)
- la biomasse (chauffage au bois).

Il existe, en particulier dans le domaine du développement de la photovoltaïque, différents moyens – déjà mis en pratique à titre d'essai par certaines entreprises électriques – d'atteindre les objectifs: à titre d'exemple, la construction de petites installations décentralisées à la demande de certains clients (cas des FMB) ou la construction d'installations (communes) – en général de grande taille – des entreprises électriques, installations pour lesquelles des consommateurs intéressés peuvent acquérir des participations à la production d'électricité (EBM par exemple).

Activités d'entreprises membres de l'UCS dans le domaine des énergies renouvelables

Dans le contexte de l'enquête réalisée auprès des entreprises membres, 115 installations ou mesures prises par

les entreprises électriques ont été annoncées. Dans l'ensemble, quelque 18 millions de francs ont été investis, durant la période en revue, par les entreprises électriques recensées dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies connexes et environ 600 000 francs ont été versés à titre d'encouragement. Elles ont de plus investi 4 millions de francs dans la recherche sur la technologie relative à l'hydrogène et environ 0,5 million de francs dans les pompes à chaleur.

En ce qui concerne les données indiquées ci-après, seules les installations effectivement concrétisées durant la période en revue ont été prises en considération. De nombreux autres projets

«Notre programme d'action soutient aussi la comparaison internationale. Il suscite l'intérêt en Autriche ou en France par exemple ou auprès de l'Agence Internationale de l'Energie.»

Le conseiller fédéral Adolf Ogi, le 17 septembre 1992 à Olten (traduction libre)

sont en cours de préparation et seront réalisés ces prochaines années. Les contributions versées au NEFF ainsi que les projets de recherche dont s'occupent l'UAF (sous-comité de recherche des Überlandwerke) et l'UAK (sous-comité de l'énergie nucléaire des Überlandwerke) n'ont eux non plus pas été pris en compte.

Parmi les entreprises recensées, 62 proposent de manière active des conseils ou informent sur les énergies renouvelables, 19 ont réalisé des cours, 54 accordent des tarifs préférentiels pour le refoulement d'électricité provenant de petites installations et 14 ont soutenu des projets divers.

Installations photovoltaïques:

Dans l'ensemble, les entreprises électriques ont contribué à, entre autres, la réalisation de 48 installations photovoltaïques d'une puissance totale de quelque 1000 kW. Parmi ces installations, on peut citer la centrale solaire de Mont-Soleil dont la puissance de

500 kW représente à elle seule la moitié de la puissance des installations indiquées ci-dessus. Environ trois quarts des installations citées ont été financés entièrement ou en partie par les entreprises électriques (au total: 9 mio. de francs), le quart restant a été installé à la demande de tiers. Le public a la possibilité de visiter la plupart de ces installations. Dix installations supplémentaires sont en cours de planification ou de réalisation; six d'entre elles d'une puissance totale d'environ 150 kW seront probablement mises en exploitation au cours de cette année.

Couplage chaleur-force:

Environ 5 millions de francs ont été investis dans les installations à couplage chaleur-force.

Actions supplémentaires:

Dans le contexte d'un projet intitulé «Statistique de l'énergie et contrôle des résultats atteints par le photovoltaïque», soutenu en commun par l'OFEN et l'UCS, les apports de la production d'électricité d'origine solaire à l'ensemble de l'approvisionnement en électricité seront recensés et les résultats de production de certaines installations photovoltaïques seront analysés sommairement en vue d'améliorer éventuellement les installations.

Groupe de travail fédéral et cantonal «Tarifs pour les consommateurs»

Groupe de travail UCS «Tarifs»

L'UCS considère qu'elle peut collaborer ici tout particulièrement en

- coopérant aux activités du groupe de travail fédéral et cantonal «Tarifs pour les consommateurs»;
- élaborant une recommandation sur les tarifs commune au DFTCE et à l'UCS;
- motivant les entreprises membres à mettre cette recommandation en pratique.

Il s'agit en outre de coordonner la politique tarifaire des entreprises électriques avec les objectifs du programme «Energie 2000».

A l'initiative de l'UCS, il a été décidé de créer avec l'OFEN une antenne qui se tiendra à disposition pour la mise en pratique de recommandations relatives aux tarifs. Deux spécialistes venant des entreprises membres et un représentant de l'OFEN veilleront à ce que le «travail au front» concernant la politique

tarifaire puisse se faire sur des bases appropriées.

Un parallèle établi entre les recommandations sur les tarifs du DFTCE et celles de l'UCS montre qu'elles concourent dans une large mesure. Il existe des différences à propos de certains détails et en partie aussi en ce qui concerne la manière selon laquelle les autorités fédérales pondèrent en pratique certains éléments de la structure (redevance fixe et tarifs saisonniers pour les petits consommateurs).

Activités d'entreprises membres de l'UCS dans le domaine des tarifs

Augmentations des tarifs/différenciation saisonnière:

Plus de la moitié des consommateurs d'électricité (52%) ont été touchés par une augmentation des tarifs de 8% en moyenne.

Une tendance croissante aux adaptations des structures tarifaires existantes

«Bien qu'ayant les yeux bleus, je ne suis pas naïf: la paix énergétique ne signifie pas que de vieux conflits sont effacés. La paix énergétique est un but. Des conflits doivent être résolus sur le chemin qui y mène.»

Le conseiller fédéral Adolf Ogi, le 17 septembre 1992 à Olten (traduction libre)

ressort nettement des réponses à l'enquête, notamment en ce qui concerne la différenciation du prix de l'énergie entre été et hiver.

En 1991, avant le début de la période en revue, 55% des gros consommateurs (consommateurs en haute tension et industriels) et 19% des consommateurs en basse tension (ménages et artisanat) ont été approvisionnés à des prix de l'électricité variant selon les saisons. Durant la période en revue, d'autres entreprises électriques ont introduit des tarifs saisonniers ou envisagent prochainement leur introduction, ce qui concernera environ la moitié des consommateurs d'électricité (49%).

Rétributions de refoulements d'électricité provenant d'installations d'autoproduction:

Il existe des installations d'auto-production en exploitation parallèle avec le réseau dans environ 90% des réseaux d'approvisionnement en électricité. Pour ces installations, l'injection décentralisée d'électricité dans le réseau est rétribuée selon une réglementation spéciale. Les travaux préparatoires concernant la réglementation de la rétribution pour des injections d'électricité dans le réseau conformément à l'AE et l'OEN sont entamés dans environ trois cinquièmes des cas (57%).

L'UCS a déjà élaboré des recommandations sur les tarifs de refoulements d'énergie électrique à l'intention de ses entreprises membres. Celles-ci seront mises à disposition des entreprises membres, après consultation avec le groupe de travail fédéral et cantonal «Tarifs pour les consommateurs».

Fonds de soutien des économies d'électricité:

Environ un quart (28%) des entreprises de toutes les zones d'approvi-

«Energie 2000» est un marathon et non pas un sprint

Le deuxième rapport annuel du programme «Energie 2000» a été présenté au public le 17 septembre à Olten, en présence du conseiller fédéral Adolf Ogi. Le programme, tâche commune de la Confédération, de cantons et communes, de l'économie, d'associations et de privés, vise la stabilisation de la consommation d'énergie et veut encourager l'utilisation d'énergies renouvelables. Une organisation compétente existe après deux années et les travaux sont en train. Le programme n'est toutefois pas près d'arriver au but.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la publication du deuxième rapport annuel d'«Energie 2000», le conseiller fédéral Adolf Ogi, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a constaté qu'«Energie 2000» est un marathon et non pas un sprint. Deux ans après la votation de septembre 1990 sur l'article énergétique, l'initiative du moratoire et celle de l'abandon, votation qui a immédiatement suscité l'élaboration d'«Energie 2000», nous sommes encore fort loin du but.

Une brochure illustrée, facile à comprendre, intitulée «Des objectifs évidents, des efforts communs: l'avenir énergétique c'est notre affaire» ainsi qu'une version succincte du rapport annuel présentée comme dépliant ont été publiées en même temps que le rapport annuel. Le deuxième rapport annuel, la brochure ainsi que le dépliant peuvent être commandés auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

DFTCE

sionnement alimente un fonds destiné à encourager des objets de la politique énergétique. Dans deux cinquièmes (39%) des cas, les entreprises étudient ou envisagent l'introduction d'un tel fonds.

Groupe de conciliation «Force hydraulique»

Groupe de travail de l'UCS «Force hydraulique»

Le programme «Energie 2000» vise à augmenter de 5% la production d'électricité d'origine hydraulique d'ici à l'an 2000. Un groupe de conciliation «force hydraulique» a été mis sur pied et commencera prochainement son travail. Cette année, les efforts se sont concentrés essentiellement sur le rejet de l'initiative dite «Pour la sauvegarde de nos eaux». L'acceptation de cette initiative aurait rendu impossible toute extension future de la force hydraulique.

«S'il y a une bonne volonté, des solutions peuvent être trouvées en discutant.»

Le conseiller fédéral Adolf Ogi, le 17 septembre 1992 à Olten (traduction libre)

Vu le rejet de cette initiative le 17 mai 1992, il est possible d'augmenter la production d'électricité d'origine hydraulique, tout en tenant compte de la protection de l'environnement. L'UCS tient ici à collaborer tout particulièrement en

- recensant, en commun avec l'Office fédéral de l'économie des eaux, les divers projets de nouvelles constructions, rénovations et modernisations de centrales;
- coopérant de manière active à la réalisation de l'augmentation visée de 5% de la production d'électricité d'origine hydraulique.

- La réalisation et le financement des projets concernant des centrales hydrauliques est l'affaire des entreprises membres de l'UCS.

Les projets à réaliser doivent être évalués quant à leur impact sur l'environnement et les procédures d'autorisation doivent être simplifiées afin d'atteindre cet objectif ambitieux.

Groupe de conciliation «Déchets radioactifs» (Kora)

Groupe de travail de l'UCS «Elimination des déchets nucléaires»

L'économie électrique participe activement à ce groupe de conciliation.

La première conférence consacrée à des questions en suspens relatives à l'élimination des déchets nucléaires et à leurs ébauches de solution a eu lieu les 18 et 19 novembre 1991. Un groupe de travail a ensuite été chargé d'étudier la question du retraitement des éléments de combustible irradiés et de leur stockage définitif direct. Il est également prévu de traiter le stockage définitif de déchets de faible et de moyenne activité.

Augmentation de la puissance des centrales nucléaires:

Le programme «Energie 2000» a également pour objectif l'augmentation de 10% de la puissance des centrales nucléaires existantes. Il a été possible, au cours de l'année en revue, d'augmenter de 30 MW ou 3,5% la puissance de la centrale nucléaire de Gösgen. Quant à l'augmentation de puissance prévue pour la centrale nucléaire de Mühleberg, elle doit encore être approuvée par le Conseil fédéral – le canton ayant refusé lors d'une votation consultative de recommander au Conseil fédéral d'accorder l'autorisation d'exploiter illimitée, qui avait été demandée en même temps que l'augmentation de puissance.

Réseaux de transport et de distribution d'énergie:

L'UCS a offert ici sa collaboration au sein du groupe de conciliation «réseau de transport d'énergie» prévu pour le début de 1993. Il s'agit de projets

«Energie 2000» encourage les installations de collecteurs solaires et photovoltaïques

Le programme «Energie 2000» du Conseil fédéral prévoit de stabiliser la consommation des agents énergétiques fossiles et celle de l'électricité d'ici à l'an 2000 et d'augmenter nettement la contribution des énergies renouvelables.

Après la période de mise en route d'«Energie 2000», la réalisation d'actions concrètes se trouve maintenant au premier plan. Lors de la deuxième journée d'information annuelle d'«Energie 2000» qui a eu lieu à Olten, le conseiller fédéral Adolf Ogi a lancé, comme élément important de ces activités, un programme d'une durée probable d'un à deux ans. Cela concernera, avant toute chose, deux actions dans le domaine du solaire qui influenceront sérieusement le développement des énergies renouvelables.

- La construction d'installations photovoltaïques pour la préparation de l'eau chaude sanitaire et le chauffage sera encouragée avec 300 francs par m² de surface de collecteurs. Un soutien financier peut être obtenu pour toutes les installations photovoltaïques installées sur des immeubles locatifs ayant au moins cinq appartements ou sur des bâtiments industriels, du secteur tertiaire et publics.
- La construction d'installations photovoltaïques d'une puissance électrique allant de 1 à 20 kW installées sur des bâtiments scolaires sera encouragée avec 5 000 francs par kW de puissance électrique.

Les personnes intéressées peuvent s'informer plus en détail auprès de l'Office fédéral de l'énergie, téléphone 031 61 56 21 DFTCE

d'extension et de construction raisonnables à réaliser par les entreprises membres concernées.

Remarques finales

La liste impressionnante des activités de l'économie électrique montre que l'UCS participe activement à la réalisation du programme «Energie 2000». Il y a lieu d'espérer que le consensus recherché avant tout par les groupes de conciliation débouchera sur une globalisation de la politique énergétique suisse.

Dans le cadre de la discussion sur l'Europe, il convient aussi d'analyser le programme «Energie 2000» quant à sa cohérence avec la politique énergétique européenne.